

**Conseil économique et social**

Distr. générale
8 août 2019
Français
Original : anglais

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation pour l'alimentation
et l'agriculture****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Commission européenne des forêts**

Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

**Questions relevant de la Commission européenne
des forêts de la FAO : Suite donnée aux décisions
adoptées à la trente-neuvième session
de la Commission européenne des forêts (CEF)**

**Suite donnée aux décisions adoptées à la trente-neuvième
session de la Commission européenne des forêts (CEF)****Note du secrétariat***Résumé*

À sa trente-neuvième session, la Commission a adressé plusieurs demandes et recommandations à la FAO. Le présent document décrit les mesures prises pour donner suite à ces demandes et recommandations. La suite donnée par la FAO et la CEE aux recommandations portant sur des questions communes n'est pas couverte par le présent document et il en sera rendu compte au titre des points pertinents intéressant à la fois la Commission européenne des forêts et le Comité des forêts et de l'industrie forestière.



Recommandations de la CEE concernant le Programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO

Objectif stratégique de la FAO

Activités de suivi de la FAO

1. Contexte mondial et régional : la CEE et la FAO, dans le cadre de leurs mandats existants :

1.1. Continuent à apporter une aide aux pays pour la réalisation des objectifs de développement durable et des éléments du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui ont trait aux forêts, et pour la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), en concertation avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ;

SO1-SO5

La plupart des activités de la FAO concernent l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Plus précisément, la FAO aide actuellement 72 pays à renforcer le rôle que jouent les forêts et les arbres dans la réalisation de plusieurs ODD et à accélérer les progrès à cet égard. Dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, la FAO a été invitée, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, à diriger la mise en œuvre de cette Décennie. Elle joue également un rôle majeur dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, qui offre de nouvelles possibilités de promouvoir la réalisation des ODD.

En ce qui concerne le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, il convient de se référer aux points 10.6 et 10.7.

Afin de renforcer les liens entre ses travaux et le Plan stratégique, la FAO a recommandé que toutes les recommandations d'action soient rattachées aux objectifs d'ensemble du Plan stratégique relatifs aux forêts (de la même manière que pour les objectifs stratégiques). Une recommandation à cet égard est formulée dans le document FO:EFC/2019/22.

1.2. Informent les États membres et autres parties prenantes des derniers faits nouveaux survenus en matière de politique mondiale et régionale relative aux forêts, en s'inspirant aussi de l'éventuelle contribution de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des politiques forestières, afin de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et de faciliter le processus de mise en œuvre et d'examen du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ; et

SO1-SO5

La FAO a donné, à la vingt-quatrième session du Comité des forêts (COFO), un aperçu complet de l'évolution de la situation dans le cadre des Conventions de Rio et d'autres instances internationales pertinentes, en mettant en particulier l'accent sur le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et sur la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, et elle fait de même aux sessions en cours des commissions régionales des forêts.

En outre, la FAO a présenté à la treizième et à la quatorzième session du FNUF les faits nouveaux pertinents, notamment les résultats des délibérations de ses organes directeurs et statutaires, et elle a invité le FNUF à envisager d'utiliser davantage les outils d'analyse de la FAO dans ses fonctions d'examen.

1.3. Poursuivent leurs activités de suivi et d'étude des perspectives du secteur forestier dans la région.

SO2

La FAO a travaillé en étroite collaboration avec Forest Europe et la CEE pour recueillir et examiner conjointement les données en vue de l'élaboration de rapports paneuropéens au moyen de la plateforme de communication de données de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA).

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique de la FAO	Activités de suivi de la FAO
		Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (FAO-REU) fournit également un appui opérationnel aux pays pour l'évaluation des ressources forestières, s'agissant notamment des inventaires, de la collecte de données fiables, etc.
2. Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 (FRA 2020), établissement de rapports amélioré et rationalisé :		
La Commission a demandé à la FAO :		
2.1 De continuer d'appuyer l'élaboration du concept d'ensemble commun et de contribuer à la collecte de données relatives aux indicateurs intéressant FRA 2020 ;	SO2, SO5	L'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux a été présenté au FNUF à ses treizième et quatorzième sessions et au COFO à sa vingt-quatrième session. Les deux organismes se sont félicités des résultats, ont encouragé l'utilisation de l'Ensemble d'indicateurs mondiaux et ont demandé que les travaux se poursuivent, en particulier concernant les indicateurs « niveau 2 » et « niveau 3 ». Des informations ont été rassemblées au sujet des indicateurs convenus dans le cadre du processus de production des rapports de FRA 2020. Une réunion d'experts s'est tenue à la FAO en novembre 2018 pour examiner les indicateurs socioéconomiques et une autre réunion mondiale se tiendra en octobre 2019 pour examiner les indicateurs « niveau 2 » et « niveau 3 » et formuler une recommandation à l'intention de l'Équipe spéciale du Partenariat de collaboration sur les forêts pour la poursuite des travaux.
2.2. De poursuivre le développement et la mise en service de la nouvelle plateforme en ligne de FRA 2020 afin de faciliter les présentations volontaires effectuées à l'occasion de manifestations, les examens et les communications annuelles de données concernant les indicateurs 15.1.1 et 15.2.1 des ODD ;	SO2, SO5	La FAO a lancé début 2018 la nouvelle plateforme en ligne de FRA 2020. La plateforme a été mise au point pour faciliter l'élaboration de rapports et aider les pays à produire des données de meilleure qualité concernant les principales variables en rapport avec les forêts. De nombreuses fonctions automatisées permettant de faire des estimations et des prévisions sur la superficie forestière et de calculer la biomasse et le stock de carbone ont été introduites. En outre, des mécanismes de vérification automatique de la cohérence ont été mis en place pour faciliter le travail des correspondants nationaux et des évaluateurs des rapports. La plateforme a également permis de mettre à la disposition des pays un certain nombre de nouveaux outils géospatiaux qui facilitent la production d'informations sur les zones forestières et la modification des superficies à partir de données de télédétection, ainsi que l'accès aux informations sur les zones protégées, les incendies et les mangroves. La FAO a fourni aux pays une assistance et un appui techniques tout au long du processus de production des rapports de FRA. Une réunion technique mondiale s'est tenue au Mexique en mars 2018 pour présenter la portée et la teneur de FRA 2020 et pour dispenser une formation sur la manière d'utiliser la nouvelle plateforme en ligne. Dix ateliers régionaux et sous-régionaux ont ensuite été organisés pour permettre aux correspondants nationaux de FRA d'aborder des questions techniques spécifiques liées à l'utilisation de la plateforme et à la compilation des rapports

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique de la FAO</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
		nationaux et d'examiner les données et informations figurant déjà dans la plateforme.
2.3. D'améliorer davantage le questionnaire collaboratif sur les ressources forestières et d'envisager la possibilité de l'étendre à la communication de données à des mécanismes régionaux chargés d'établir des critères et indicateurs ;	SO2, SO5	La FAO a travaillé en étroite collaboration avec Forest Europe et la CEE, deux partenaires dans le cadre du questionnaire collaboratif sur les ressources forestières, en vue de continuer à rationaliser la collecte de données pour la région paneuropéenne. Cette collecte a coïncidé avec FRA 2020 et les questionnaires ont été mis à disposition sur la plateforme en ligne de FRA. De plus, le même groupe d'évaluateurs a été mis à contribution pour les deux ensembles de données.
2.4. D'apprêter les ensembles de données de télédétection de chaque pays pour la validation nationale et de fournir les outils et l'appui nécessaires pour l'analyse et la gestion des données ;	SO2, SO5	La FAO a mis au point des solutions novatrices pour la surveillance des forêts et des terres grâce à l'initiative Open Foris (openforis.org). Dans le cadre de cette initiative, le système SEPAL offre à chacun, où qu'il se trouve, un accès unique aux données satellitaires et une puissance de calcul extraordinaire depuis son téléphone mobile grâce à des modules capables de révéler en temps quasi réel les perturbations causées au couvert terrestre et permettant de surveiller la restauration ou la dégradation des forêts, et l'évolution des tourbières. Le système SEPAL compte plus de 2 000 utilisateurs actifs dans 85 pays. La FAO a également lancé l'enquête par télédétection de FRA 2020, qui sera axée sur le renforcement des capacités des pays dans l'utilisation de la télédétection pour surveiller les ressources forestières ainsi que sur l'élaboration d'estimations indépendantes pour les zones forestières et leurs modifications aux niveaux régional et mondial, comme au niveau du biome. Un atelier régional pour l'Europe sera organisé fin 2020.
3. Suite donnée aux décisions adoptées à la trente-huitième session de la Commission européenne des forêts		
La Commission a prié la FAO :		
3.1. D'intégrer les mesures d'adaptation aux travaux sur les changements climatiques en soulignant l'importance de l'approche selon laquelle « il n'y a pas d'atténuation sans adaptation » ;	SO1-SO5	Alors que d'importantes activités sont mises en œuvre dans plusieurs parties du monde, des actions plus spécifiques ont été entreprises dans la région couverte par le FAO-REU : 1) Une assistance technique a été fournie pour l'organisation d'un atelier/séminaire à Kiev (Ukraine) en juin 2019 sur la gestion des infestations par le scolyte et d'autres parasites forestiers imputables aux changements climatiques ; 2) Les liens entre les systèmes de surveillance des forêts et la prise de décisions fondées sur des données probantes sont en train d'être renforcés grâce à une nouvelle publication qui devrait paraître en 2019 sur le thème « Meilleures données, meilleures décisions – Comment les informations sur les forêts, en association avec d'autres apports, peuvent changer la donne ».

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique de la FAO	Activités de suivi de la FAO
		3) L'équipe REDD+ a collaboré avec la Banque mondiale et le Centre basque pour le changement climatique en vue de produire une infographie sur l'ensemble de règles de Katowice adopté lors de la Conférence de Katowice sur le changement climatique qui s'est tenue en 2018. Cet outil vise à aider les pays en développement à mettre à jour, examiner et communiquer leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), à établir des rapports et à rendre compte de la manière dont ils s'acquittent de leurs engagements en matière de CDN.
3.2. De donner une nouvelle impulsion à la collaboration avec le Groupe consultatif sur la connaissance des forêts (APFK) afin de fournir des orientations sur la modernisation de l'enseignement forestier.	SO1-SO5	En collaboration avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), et avec le soutien du Gouvernement allemand, la FAO a lancé un grand projet sur l'éducation au monde de la foresterie, dans lequel l'APFK devrait jouer un rôle consultatif important. Des mesures sont prises dans le cadre de ce projet en vue de renouveler la composition du Groupe et de préciser sa contribution au projet.
4. Activités forestières du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (FAO-REU)		
La Commission a recommandé à la FAO :		
4.1. D'établir un document de base concernant les activités régionales qui sera soumis à la prochaine session de la Commission, notamment la création d'une plateforme d'information en ligne sur les activités de projet ;	SO2-SO5	Le Secrétariat a établi un document de base concernant les activités forestières menées par la FAO dans la région. Il présentera également les activités forestières de la FAO pendant la session de la CEF. Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (FAO-REU) et le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (FAO-SEC) tiennent à jour des dossiers sur les activités de projet dans le Système d'information sur la gestion du programme de terrain (FPMIS). Grâce à ce système, les États membres peuvent obtenir des informations au niveau régional, sous-régional ou national (https://extranet.fao.org/fpmis/index.jsp). Par conséquent, la création et le maintien d'une nouvelle plateforme auraient fait double emploi. En outre, les activités régionales sont présentées sur le site Web du Bureau régional FAO-REU à l'adresse http://www.fao.org/europe/programmes-and-projects/en/ et les activités sous régionales, à l'adresse http://www.fao.org/europe/programmes-and-projects/fao-turkey/list-of-approved-projects/en/
4.2. De promouvoir une participation plus large des différentes parties prenantes, en particulier celles du secteur de la foresterie, au processus de programmation par pays de la FAO ;	SO2-SO5	Les cadres de programmation par pays (CPP) définissent des priorités pour la collaboration entre la FAO et ses États membres. À l'intérieur de ces cadres, chaque pays établit, en collaboration avec les bureaux régionaux, les bureaux sous-régionaux ou les bureaux de pays de la FAO, les résultats à atteindre pour chaque cycle. Ces résultats contribuent à réaliser les objectifs prioritaires de la FAO aux niveaux national, régional et institutionnel. De plus, ils préparent le terrain en vue de définir les ressources et les

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique de la FAO	Activités de suivi de la FAO
4.3. D'aider les pays à élaborer des stratégies et des mesures de prévention et de lutte contre les organismes et maladies transfrontières nuisibles à la forêt, afin d'accroître la vitalité des forêts dans le contexte des changements climatiques.	SO2-SO5	partenariats nécessaires. Chaque cycle de CPP comprend des phases de formulation et d'approbation, de mise en œuvre et de suivi, et d'établissement de rapports et d'évaluation. Les Bureaux FAO-REU et FAO-SEC, par l'intermédiaire des bureaux de pays ou des représentants de la FAO, appuient la participation des parties prenantes des secteurs concernés (y compris les exploitants forestiers) du pays dans la formulation du CPP. Actuellement, la FAO apporte son soutien à la Géorgie pour la prévention et la gestion du charançon rouge du palmier, du chancre du châtaignier et de la punaise diabolique et pour la restauration des peuplements naturels de buis endommagés par la pyrale du buis. Compte tenu du succès des activités de gestion des parasites transfrontières du châtaignier qu'elle a menées en Turquie, la FAO a été invitée à étudier la possibilité de formuler une proposition de projet pour aider l'Azerbaïdjan et la Géorgie à gérer le chancre du châtaignier et à renforcer les capacités pour améliorer la santé et la vitalité des forêts. Dans le contexte des infestations de parasites associées aux effets des changements climatiques, la FAO a contribué à l'organisation d'une réunion d'experts visant à aider le Bélarus et l'Ukraine à gérer les foyers de scolytes.
5. Création du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts		
La Commission a recommandé à la FAO :		
5.1. De continuer d'appuyer la mise en place et le bon fonctionnement du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts (REUFIS), ainsi que la mise en œuvre des activités qu'il est appelé à déployer ;	SO2, SO5	5.1-5.5 Les Bureaux FAO-REU et FAO-SEC ont contribué à l'organisation des activités ci-après dans le cadre de REUFIS 2017-2018 : 1) un atelier de renforcement des capacités sur l'identification des scolytes et des coléoptères de l'ambrosie envahissants ; et 2) un atelier de sensibilisation sur les législations régionales et nationales relatives à la prévention et à la gestion des organismes nuisibles forestiers envahissants dans la région couverte par le Bureau FAO-REU et le rôle des pépinières. À l'automne 2019, la FAO prévoit d'organiser un atelier de renforcement des capacités sur la gestion durable des espèces envahissantes du châtaignier et des plantes ligneuses envahissantes. La FAO a également aidé le secrétariat de REUFIS à développer son site Web.
5.2. De faciliter les contacts et la coopération entre ce Réseau et d'autres entités européennes telles que le Réseau européen d'information sur les espèces exotiques envahissantes du Centre commun de recherche de la Commission européenne ;		Le réseau REUFIS mène actuellement une enquête devant permettre de se faire une idée de la situation dans les pays en matière de prévention et de gestion des espèces envahissantes des forêts et des tendances en la matière. Les résultats de l'enquête devraient servir de base aux mesures de protection transfrontières et intersectorielles, conformément aux initiatives régionales du Bureau FAO-REU définies dans le Cadre stratégique de la FAO et dans les ODD.
5.3. De participer à des activités couvrant différentes disciplines et faisant intervenir différents services, notamment dans le cadre des grands domaines de travail et/ou des initiatives régionales du FAO-REU définis dans le Cadre stratégique de la FAO ;		

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique de la FAO	Activités de suivi de la FAO
5.4. D'appuyer les mesures intersectorielles de protection des végétaux afin de contribuer à la préservation de la diversité biologique, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles et à leur exploitation durable ; 5.5. D'appuyer l'action menée par les pays pour organiser et mettre en œuvre des activités relevant des compétences de l'entité susmentionnée, en particulier en menant des activités de formation et de développement des capacités ; et 5.6. De prêter un appui technique à la gestion des organismes nuisibles à la forêt, qui ne sont pas nécessairement considérés comme des espèces envahissantes. 6. Travaux de restauration des paysages et des forêts dans le contexte des changements climatiques dans la région La Commission a recommandé à la FAO : 6.1. De soutenir les pays dans leurs efforts visant à organiser et à mettre en œuvre des activités relatives à la restauration des forêts et des autres terres dégradées, en particulier dans le cadre des activités du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, notamment les stratégies et plans d'action nationaux, et aussi dans le cadre d'une éventuelle initiative européenne pour la restauration des forêts et des paysages ;	SO2, SO5	5.2 Grâce à son site Internet (http://www.reufis.org), le réseau REUFIS permet aux membres d'établir des liens avec des organisations régionales (y compris le Réseau européen d'information sur les espèces exotiques envahissantes du Centre commun de recherche de la Commission européenne) et internationales travaillant sur les espèces envahissantes des forêts. Le secrétariat de REUFIS a assisté à deux réunions de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), à la réunion de la Commission européenne sur l'action COST et à trois réunions de l'IUFRO sur les espèces envahissantes des forêts. Le réseau REUFIS a collaboré avec l'OEPP et d'autres organisations de recherche dans la région en organisant des ateliers de renforcement des capacités. 5.6 Outre le renforcement des capacités sur les espèces envahissantes, la FAO a fourni une assistance technique aux pays en vue de renforcer les capacités de prévention et de gestion des foyers de scolytes indigènes qui causent de graves dommages aux forêts de conifères et d'améliorer la santé et la vitalité des forêts dans la région grâce à certains projets (TCPTCP/RER/3701) ; GCP/GEO/18/001/01/99). 6.1. Le Bureau FAO-REU a aidé différents pays à concevoir (Fonds vert pour le climat (FVC)-Arménie, Fonds pour l'environnement mondial (FEM)-Serbie, FEM-Ukraine) et à mettre en œuvre (FEM-Ukraine) des activités selon l'approche du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages. Les projets spécifiques sont présentés au point 5 b) et des informations sur les activités s'inscrivant dans le cadre du système FPMIS sont disponibles à l'adresse https://extranet.fao.org/fpmis/index.jsp. Le Bureau FAO-SEC a aidé des pays à mettre en œuvre des projets axés sur la gestion durable des terres et la restauration des forêts et autres terres dégradées. Ces projets, qui sont financés par le FEM et l'Initiative internationale pour le climat, sont tous décrits en détail au point 5 b). Tous les projets ont été lancés dans le cadre du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, y compris les stratégies nationales et les plans d'action nationaux tels qu'ils figurent dans les documents de projet qui leur sont associés. Les projets sont axés sur la définition de concepts pour la remise en état des forêts, l'élaboration de lignes directrices sur les techniques de remise en état et la gestion intégrée des forêts qui y est associée, et les activités de renforcement des capacités telles que les systèmes de suivi et d'évaluation et la création de plateformes de démonstration pour présenter les meilleures pratiques.

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique de la FAO</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
6.2. D'aider les pays à élaborer des définitions cohérentes des « forêts dégradées » à la lumière de la Convention sur la diversité biologique et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;	SO2, SO5	6.2 Les Bureaux FAO-REU et FAO-SEC sont prêts à aider les pays qui le demandent.
6.3. De continuer de coopérer avec ses partenaires régionaux afin de promouvoir la remise en état des terres dégradées, notamment en participant directement à des initiatives et des partenariats mondiaux tels que le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, le Réseau international des forêts modèles (RIFM), et l'initiative « Landscapes for People, Food and Nature », ainsi qu'avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ;		6.3 Le FAO-REU cherche à coopérer avec des partenaires régionaux au-delà du secteur forestier pour promouvoir la remise en état des terres dégradées, le cas échéant. Dans le domaine de la foresterie, la coopération a abouti à un partenariat de cofinancement. Le Bureau FAO-SEC est prêt à encourager la poursuite de la collaboration si nécessaire, par exemple au stade de la formulation des projets.
6.4. De participer à des activités couvrant différentes disciplines et faisant intervenir différents services de manière à renforcer les approches paysagères ;		6.4 Les Bureaux FAO-REU et FAO-SEC participent à des activités couvrant différentes disciplines et faisant intervenir différents services de manière à renforcer les approches paysagères dans tous les projets mentionnés au point 5 b). Le Bureau FAO-REU a mené des activités transversales et intersectorielles, en particulier dans le cadre des projets GCP/UKR/004/GFF et GEO/18/001/01/99. Plus précisément, le Bureau FAO-SEC coopère avec diverses entités centrales et locales des ministères concernés.
6.5. De rester en contact étroit avec ses partenaires multilatéraux, bilatéraux et du secteur privé, y compris le FEM, le FVC et les banques régionales et multilatérales de développement, afin de pouvoir soutenir plus activement les États membres et les organisations régionales d'intégration économique dans leurs activités de restauration des forêts et des paysages.		6.5 La FAO est accréditée auprès du FVC en tant qu'agent d'exécution pour les projets de taille intermédiaire (d'un montant allant de 50 à 250 millions de dollars) ; elle a signé l'accord du Fonds relatif au cadre de préparation et négocie actuellement l'accord-cadre sur l'accréditation. Elle est également accréditée auprès du FEM. En conséquence, les Bureaux FAO-REU et FAO-SEC s'emploient activement à aider les pays de leur région à accéder aux financements du FVC et du FEM pour renforcer leurs capacités. Il s'agit notamment, pour ce qui concerne le FVC, de renforcer leurs capacités à assumer des investissements plus importants et à opérer une transformation structurelle en ce qui concerne la foresterie et d'autres utilisations des terres (de façon intersectorielle), s'agissant notamment de REDD+, de l'adaptation, de la résilience des écosystèmes forestiers et des populations tributaires des forêts, et, pour ce qui concerne le FEM, de renforcer leurs capacités concernant la gestion durable des forêts, la préservation de la biodiversité et la remise en état des forêts dégradées. Cet engagement s'étend en outre aux partenaires de financement du secteur privé (par exemple Konya Seker en Turquie, Azerbaijan Greenery and Landscape Open Stock Company en Azerbaïdjan et AgroGeneration en Ukraine) et des ONG (par exemple Doga Koruma Merkezi en Turquie, la

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique de la FAO	Activités de suivi de la FAO
		Chambre de commerce et d'industrie, Business Women Association et la Fondation Makhallya en Ouzbékistan, International Dialogue for Environmental Action en Azerbaïdjan, Michael Succow Foundation for the Protection of Nature, pour l'Initiative du désert d'Asie centrale (CADI), WWF en Arménie et la Chambre forestière en Serbie), ce qui permet d'accroître le soutien fourni par les Bureaux FAO-REU et FAO-SEC aux États membres dans le cadre des activités de restauration des forêts et des paysages.
7. Renforcement des travaux de la FAO concernant les forêts boréales et tempérées		
7.1. La Commission a recommandé à la FAO d'envisager de coopérer plus activement avec les mécanismes existants plutôt que de créer de nouvelles structures et a encouragé lesdits mécanismes à faire davantage appel à la FAO et à la CEE selon les besoins.	SO2	Le Département des forêts a établi des contacts avec l'Association internationale de recherche sur la forêt boréale (IBFRA) et le groupe pour la coopération circumboréale afin d'explorer des possibilités de collaboration future sur les forêts boréales.
Elle a aussi encouragé la FAO à continuer de renforcer l'appui qu'elle apporte aux États membres de la région couverte par le Bureau FAO-REU en ce qui concerne tant les forêts boréales que les forêts tempérées.		Le Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières avait envisagé de créer une équipe de spécialistes des forêts boréales et examiné un projet de mandat. La décision sera prise à la session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO.
		Le Bureau FAO-REU fournit également un appui opérationnel aux pays pour l'évaluation et la surveillance des ressources forestières, mais jusqu'à présent, cet appui était davantage axé sur les forêts tempérées.
8. Contributions des activités de la FAO dans le secteur forestier à la mise en œuvre des ODD dans le cadre des initiatives régionales du Bureau FAO-REU		
La Commission a recommandé à la FAO de :		
8.1. Renforcer l'intégration des programmes forestiers spécifiques (notamment le Mécanisme Forêts et Paysans, la Régénération des forêts et des terres, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les travaux sur l'agroforesterie et la foresterie urbaine) et d'autres travaux forestiers opérationnels dans le cadre des initiatives régionales en cours et à venir du Bureau FAO-REU, en tenant compte du rôle multifonctionnel des forêts ;	SO1-SO5	Les Bureaux FAO-REU et FAO-SEC continuent d'appuyer le renforcement de l'intégration des programmes forestiers spécifiques, tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, par la mise en œuvre de projets dans le cadre des initiatives régionales en cours et à venir du Bureau FAO-REU, en tenant compte du rôle multifonctionnel des forêts. Les descriptifs de tous les projets énumérés au point 5 b) en sont le reflet.

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique de la FAO</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
8.2. Continuer d'aider les pays qui en font la demande à renforcer les politiques nationales, les financements, les incitations, les cadres et les mesures relatifs à la fiscalité et à la gouvernance, y compris les réglementations, les normes et le suivi des interventions et pratiques de gestion forestière, et appuyer le renforcement des capacités à cet égard ; et	SO1-SO5	Les Bureaux FAO-REU et FAO-SEC continuent de fournir un appui aux pays qui en font la demande concernant le renforcement des politiques nationales, des sources de financement, des incitations et du suivi des interventions et pratiques de gestion forestière, et appuient le renforcement des capacités en la matière au moyen des projets énumérés au point 5 b). Cet appui porte notamment sur l'élaboration ou la révision de programmes nationaux de surveillance (par exemple, des inventaires forestiers nationaux en Azerbaïdjan, en Arménie, au Kirghizistan, au Bélarus, en Moldova, en Macédoine du Nord et en Serbie), la fourniture d'un appui financier et d'incitations (sous la forme, par exemple, de tentes, de panneaux solaires, de systèmes solaires, de jeunes noyers et de jeunes amandiers comme moyen de générer des revenus en Turquie, d'arbres fruitiers comme moyen de générer des revenus en Ouzbékistan, en Ukraine et en Arménie), de certificats forestiers (en Turquie), d'une aide à la mise au point de systèmes de suivi et d'évaluation (en Azerbaïdjan, en Turquie, en Ouzbékistan et en Serbie) et de la conduite d'activités de renforcement des capacités telles que des formations et des voyages d'étude (en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, en Turquie, au Turkménistan, en Ouzbékistan, en Arménie, en Géorgie, au Kosovo et en Serbie).
8.3. Fournir des outils d'évaluation, des méthodes et des données (parmi lesquels les systèmes d'information géographique et de cartographie) pour évaluer les incidences des changements climatiques et promouvoir la définition de politiques et d'options d'investissement, ainsi qu'une planification et une gestion des ressources forestières fondées sur des données probantes ;	SO1-SO5	Les Bureaux FAO-REU et FAO-SEC fournissent un appui concernant l'accès aux outils, méthodes et données d'évaluation (parmi lesquels les systèmes d'information géographique et de cartographie) dans le but de faciliter l'évaluation de l'utilisation des terres et des changements d'affectation des terres et de promouvoir une planification et une gestion des ressources forestières fondées sur des données probantes. On peut citer à titre d'exemple l'utilisation courante de l'outil Collect Earth (par exemple en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, au Kirghizistan, en Moldova, en Macédoine du Nord, et en Serbie), la définition de critères et indicateurs de gestion durable des forêts, l'établissement de directives sur la planification de la gestion forestière multifonctionnelle et l'élaboration de plans de gestion forestière intégrée ainsi que de plans de conservation (par exemple, en Arménie, en Serbie et en Ukraine).

9. Étude sur la foresterie durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition menée par le Groupe d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

La Commission a prié la FAO :

9.1. D'aider les pays à accroître l'apport de la sylviculture à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en particulier dans les pays qui en ont le plus besoin ;	SO1-SO5	La FAO a activement aidé les États membres à promouvoir l'utilisation des directives existantes, à compiler et diffuser les meilleures pratiques, à élaborer des politiques intersectorielles assorties d'objectifs concernant les forêts, l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition et à les intégrer dans les pratiques de gestion durable des forêts, et à renforcer les capacités de suivi et de collecte de données et
---	---------	--

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique de la FAO</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
		d'informations concernant la contribution des forêts à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La majorité de ces activités ont été menées en dehors de la région couverte par le Bureau FAO-REU, principalement dans des États membres d'Asie et d'Afrique.
9.2. De soutenir et promouvoir la participation des femmes aux activités liées à la foresterie et à la sécurité alimentaire ;		La FAO a finalisé et publié un cadre pour l'évaluation de la foresterie participative, devant permettre un examen complet des différents régimes fonciers qui existent dans les pays (y compris la foresterie communautaire et la foresterie pratiquée par de petits propriétaires forestiers), des conditions favorables qu'ils sont supposés offrir et de leur efficacité, s'agissant d'améliorer la gouvernance forestière et les moyens de subsistance tirés de la foresterie. La FAO a finalisé et publié un cadre complémentaire pour l'évaluation des régimes fonciers applicables aux forêts afin d'aider les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales à mieux comprendre les points forts et les faiblesses des régimes fonciers durables applicables aux forêts (en particulier la foresterie participative) dans les pays.
9.3. De recenser, documenter et diffuser les meilleures pratiques visant la prise en compte de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la foresterie ;		Comme indiqué au point 9.1, la majorité des activités connexes ont ciblé d'autres régions que celle couverte par le Bureau FAO-REU. Trois pays (Guinée équatoriale, Sri Lanka et Pérou) ont bénéficié d'un appui concernant l'évaluation de leur politique nationale intersectorielle sur la foresterie et la sécurité alimentaire en 2018. Les conclusions, qui comprenaient une série de recommandations clefs, ont été communiquées aux principales parties prenantes nationales en vue d'éventuelles mesures de suivi. Les meilleures pratiques de Sri Lanka ainsi que le cas du Myanmar (étude réalisée en 2016) ont été partagés avec d'autres pays (par exemple, avec les 10 représentants des gouvernements des pays qui participaient à l'atelier régional organisé par la FAO et l'Organisation asiatique de coopération forestière en mai 2019 au Myanmar).
9.4. D'élaborer des directives concernant l'intégration des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans les politiques forestières et dans les politiques d'autres secteurs connexes ainsi que dans les politiques et les pratiques de gestion forestière.		Les activités se sont concentrées sur des régions autres que celle couverte par le Bureau FAO-REU. L'utilisation des recommandations de politique générale issues de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale ainsi que des notes d'orientation pertinentes a été encouragée à diverses occasions aux niveaux national (Guinée équatoriale, Cambodge, Sri Lanka et Pérou) et régional (réunions de réseaux régionaux, ateliers de formation régionaux, etc.)

Domaine/mesure concernant le programme
de travail de la FAO

Objectif stratégique
de la FAO

Activités de suivi de la FAO

10. Contributions de la FAO au processus mondial

La Commission a prié la FAO :

10.1. D'aider les pays à renforcer leurs capacités de suivi des indicateurs de développement durable relatifs aux forêts et à renforcer, plus généralement parlant, les contributions des forêts auxdits objectifs ;

SO1-SO5

La formation dispensée dans le cadre de la collecte de données pour FRA 2020 et de l'enquête par télédétection qui s'y rapporte a contribué ou contribuera à renforcer les capacités des pays s'agissant d'établir des rapports sur les indicateurs 15.1.1 et 15.2.1 des ODD et d'utiliser la télédétection pour la collecte de données à l'avenir.

Le cadre pour l'évaluation de la durabilité des chaînes de valeur forestières (élaboré au cours de la période 2018-2019) vise à mettre à profit la contribution des forêts aux ODD en proposant un système permettant de coordonner, par une approche intégrée, les multiples fonctions des forêts (le « panier des chaînes de valeur forestières »). Il se présente sous la forme d'un ensemble de principes et d'indicateurs qui reposent largement sur l'approche de la chaîne de valeur, sur la stratégie de la FAO concernant les systèmes alimentaires durables et sur les travaux consacrés à la gouvernance forestière. Ce cadre peut servir d'outil pouvant être adapté aux particularités du pays ou de l'environnement afin d'appuyer l'évaluation et le suivi de la capacité des forêts à fournir leurs différents services et produits.

Dans le cadre de l'initiative du Partenariat de collaboration sur les forêts intitulée « Du bois durable pour un monde durable » (SW4SW), des dialogues ont été tenus aux niveaux mondial, régional et national en vue d'élaborer des feuilles de route nationales pour des chaînes de valeur durables du bois (politiques, mesures, législation, outil d'évaluation de la durabilité, pôle financier pour les forêts) et de développer une bioéconomie durable fondée sur le bois. Contributions à la réalisation des ODD 1, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 15.

Un soutien a été apporté pour l'amélioration des régimes de concessions forestières en tenant compte des utilisations multiples et de la participation des collectivités sur la base de directives volontaires en matière de concessions (document de travail 180 de la FAO, publié en 2018). Des projets dans ce domaine ont été menés au Guatemala et au Mozambique. Contributions à la réalisation des ODD 1, 2, 7, 8, 13 et 15.

L'atténuation de la pauvreté et l'évaluation des lacunes en matière de protection sociale chez les peuples autochtones des forêts et les populations tributaires des forêts ont été encouragées en considération des liens qui les rattachent aux chaînes de valeur forestières et de leur participation à ces dernières. Des outils stratégiques élaborés par la FAO ont été mis en œuvre avec succès en Asie et en Afrique. Contributions à la réalisation des ODD 1, 3, 4, 5, 8 et 10.

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique de la FAO	Activités de suivi de la FAO
10.2. De continuer de contribuer à l'action menée à l'échelle mondiale dans le domaine climatique et de promouvoir des initiatives, des projets et des programmes relatifs aux forêts à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que d'aider les pays à formuler leurs propositions relatives aux forêts et aux autres utilisations des terres au titre du FVC ;		Pour comprendre la contribution économique totale du secteur forestier, un projet de recherche a été mené pour la FAO au sujet de l'impact économique total du secteur forestier au niveau mondial en 2018. Dans le cadre de cette étude, un modèle d'entrées-sorties a été utilisé pour estimer la contribution économique totale du secteur forestier dans 58 pays en 2011 et les multiplicateurs économiques des principaux indicateurs aux niveaux des pays, des groupements régionaux des ODD et du sous-secteur forestier ont été comparés. Une publication résumera les principales conclusions de l'analyse de la contribution économique de 2018 et présentera des études de cas par pays pour illustrer en détail comment les différents sous-secteurs forestiers contribuent aux économies nationales grâce à leurs liens avec d'autres secteurs, l'accent étant mis sur les implications stratégiques dans ces pays.
		La FAO a continué d'aider les pays dotés de forêts tropicales à lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et en mettant en œuvre des mesures spécifiques dans la foresterie et le secteur de l'utilisation des terres. Des contributions sont apportées dans le cadre de l'Accord de Paris ainsi que pour appuyer l'établissement et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (par exemple, en Équateur et en Argentine). Les questions des droits de l'homme et de l'égalité des sexes ont été intégrées (par exemple au Honduras et au Myanmar). Plusieurs pays ont bénéficié d'un appui pour l'élaboration de leurs stratégies et plans d'investissement (par exemple la Guinée équatoriale), la définition de mesures visant à renforcer la collaboration entre l'agriculture et le secteur forestier (par exemple le Congo et le Népal), la création de conditions favorisant davantage les effets positifs et durables des mesures d'atténuation des changements climatiques (par exemple la révision des réglementations applicables à l'utilisation des terres au Pérou) et l'application de mesures spécifiques en vue de réduire les émissions (par exemple, concernant la gestion des feux au Chili, la foresterie participative en Colombie et la restauration des forêts en Guinée).
		La FAO a aidé des pays à mobiliser des fonds au titre de l'initiative REDD+ et de l'action climatique, par exemple avec l'approbation de quatre programmes de préparation destinés à donner accès au FVC, l'élaboration de projets complets du FVC pour trois pays et la collaboration avec trois pays pour l'établissement d'une proposition à l'intention du FVC concernant la fenêtre de programmation pilote des paiements axés sur les résultats de REDD+.
		La FAO a également aidé des pays à organiser des manifestations à l'occasion des Conférences des Parties et elle fournit un appui particulier, en collaboration avec le PNUD et le PNUE, dans le cadre du volet relatif aux solutions fondées sur la nature du prochain Sommet Action Climat du Secrétaire général des Nations Unies (septembre 2019).

Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO	Objectif stratégique de la FAO	Activités de suivi de la FAO
10.3 D'informer le COFO de la FAO des projets et des progrès accomplis s'agissant de créer une structure pour l'intégration de la biodiversité, ainsi que des travaux de la FAO visant à promouvoir la protection et l'utilisation durable de la biodiversité forestière ;		À la vingt-quatrième session du COFO, la question de l'intégration de la biodiversité a été examinée au titre du point 5.3 de l'ordre du jour, en tant que point commun avec d'autres comités techniques de la FAO. Le COFO a donné des orientations utiles qui ont été prises en considération dans l'élaboration de la stratégie de la FAO relative à la biodiversité, laquelle devrait être adoptée par le Conseil de la FAO en décembre 2019 et, conformément à la demande formulée par le COFO, sera également présentée au Comité à sa prochaine session.
10.4. De soutenir l'inclusion du rôle des forêts dans les stratégies de la Convention sur la diversité biologique au-delà de 2020 ;		La FAO a poursuivi sa collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et apporté diverses contributions à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En outre, le rapport Situation des forêts du monde 2020 (SOFO 2020) sera axé sur les populations et la biodiversité et devrait être lancé par la FAO en mai 2020, avant la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique, pour appuyer la prise en compte du rôle des forêts dans les discussions futures sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
10.5. D'étudier les moyens de contribuer à améliorer encore la contribution du secteur forestier à l'intégration de la biodiversité ;		Dans le cadre de l'élaboration du rapport SOFO 2020 sur les populations et la biodiversité, ces moyens seront étudiés et des exemples de la contribution du secteur forestier à l'intégration de la biodiversité seront présentés. En outre, la FAO a inscrit des activités sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier dans son programme de travail biennal pour 2020-21. Ces activités devraient être confirmées d'ici à la fin de 2019. L'importance de la conservation et de la restauration de la biodiversité est également soulignée dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative REDD+ (un accent particulier étant mis sur les écosystèmes riches en carbone comme les mangroves).
10.6. D'appuyer les travaux du FNUF, au moyen notamment de travaux d'analyse tels que la publication Situation des forêts du monde et le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales ; et d'aider les pays à élaborer des contributions nationales volontaires ;		D'importantes contributions ont été apportées aux treizième et quatorzième sessions du FNUF. Rendre compte de l'ensemble des actions menées par la FAO sortirait du cadre du présent document. Cependant, les activités menées par l'Organisation ont été présentées en détail dans les documents suivants : E/CN.18/2019/2, E/CN.18/2019/3, E/CN.18/2019/5, E/CN.18/2019/6.
10.7. De renforcer son rôle de chef de file au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts et de s'employer à renforcer son appui à la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) notamment en présentant au FNUF à sa treizième session et au COFO, en 2018, le programme de travail du Partenariat de collaboration		Le Partenariat de collaboration sur les forêts a décidé d'élargir sa composition en acceptant le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en tant que nouveau membre. Il a organisé une réunion de réflexion en décembre 2018 et fait le point sur ses capacités en les comparant aux objectifs d'ensemble du Plan stratégique relatifs aux forêts et aux principaux ODD. Il a examiné son plan de travail pour la période 2019-2020 et l'a présenté à la quatorzième session du FNUF. Le Partenariat a également

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Objectif stratégique de la FAO</i>	<i>Activités de suivi de la FAO</i>
sur les forêts et la recommandation concernant un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux.		entamé un processus pour l'élaboration d'une stratégie visant à définir ses nouvelles priorités pour le prochain programme de travail quadriennal du FNUF et au-delà. Les résultats de ce processus devraient être présentés à la quinzième session du FNUF et à la vingt-cinquième session du COFO en 2020. Le Partenariat a lancé de nouvelles initiatives conjointes pour soutenir les travaux du Forum et de ses membres : le groupe international d'experts sur les forêts a commencé sa nouvelle étude sur les forêts et la pauvreté ; l'initiative SW4SW a été adoptée en tant qu'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts en 2018 et l'initiative « Financement vert pour des paysages durables » a obtenu un statut similaire en 2019. Pour plus d'informations sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, on se reportera au point 2.1.

La Commission est invitée à formuler des orientations supplémentaires sur les activités de suivi accomplies par la FAO.